

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 19 juin 2026

Monsieur le Premier ministre,

L'Uniopss réunit les acteurs non lucratifs des secteurs social, médico-social et de la santé qui mènent au quotidien des actions indispensables à nos concitoyens en situation de vulnérabilité liée à l'âge, au handicap, à leur situation sociale, mais aussi dans les champs de la protection de l'enfance et de la petite enfance, de la santé et de la prévention, des actions socio-judiciaires ou développant le lien social.

Si les associations de notre réseau mettent en œuvre des accompagnements de qualité pour permettre aux bénéficiaires d'avoir des conditions de vie dignes et des droits pleinement reconnus, elles ne peuvent le faire sans moyens financiers suffisants à la hauteur des missions qui nous sont confiées, et sans moyens humains correspondants. Or, nous subissons depuis plusieurs années des contraintes budgétaires limitant nos missions, voire qui les mettent en péril.

Ainsi, je souhaite vous alerter sur les conséquences particulièrement préoccupantes de la baisse généralisée des financements, subventions ou produits de la tarification, qui sont alloués aux organismes qui mettent en œuvre les politiques publiques pour le compte principalement de l'État et des départements. Dans le même temps, nous subissons, cette année particulièrement, une hausse accélérée des charges qui s'imposent à nous, pour beaucoup liées à des évolutions de réglementations sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise.

Cet effet « ciseaux » étouffe les associations et les asphyxie financièrement. Or, après avoir largement rationalisé nos activités, nous sommes aujourd'hui sans marge de manœuvre pour faire face à cette situation, dépendants quasi exclusivement des financements des autorités qui ont la responsabilité des politiques publiques qui nous sont déléguées.

Ainsi, plusieurs structures ont fait part de leurs grandes difficultés, certaines sont engagées dans des plans de redressement drastiques, réduisant de fait leur activité. Certains exemples récents mettent en lumière même des cessations d'activité.

Pour objectiver cette situation face à l'urgence de cette situation, une initiative inédite que nous avons conduite avec la Fédération CFDT Santé Sociaux et l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) a dévoilé une étude nationale réalisée par le cabinet SYNDEX faisant état, par exemple, qu'un quart des établissements médico-sociaux qui ont moins de 45 jours de trésorerie et 10 %, moins de 6 jours.

Aussi, je souhaite lister ici certaines mesures de portée immédiate qui s'imposent nouvellement en 2026 à nos organismes et les mettent encore plus en péril.

En premier lieu, dans le cadre de la réduction générale dégressive unique (RGDU), nous subissons une double dégradation : celle liée la dernière décision de ne pas rehausser les allègements d'exonération de cotisations sociales à la suite de la hausse mécanique du SMIC et celle qui tient compte, dans nos secteurs, de salaires conventionnels inférieurs au SMIC. Sur ce dernier point, cet état de fait tient beaucoup à l'absence de perspectives budgétaires des autorités publiques permettant des discussions conventionnelles fructueuses. L'ensemble de deux paramètres fera peser sur les secteurs non lucratifs social, médico-social et de la santé des charges supplémentaires estimées à 350 millions d'euros en année pleine.

De même, la suppression de l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les associations décidée dans le PLF 2026 crée mécaniquement une augmentation des charges de 225 millions d'euros dans nos secteurs.

En outre, le résultat d'accords conventionnels impulsés par l'État et agréés impose de nouvelles charges à nos organismes, certes opposables aux autorités de tarification et de contrôle, mais dont nous ne pouvons que douter qu'elles se traduisent dans les faits par une compensation à la hauteur de nos ressources. Il s'agit notamment, dans la Branche de l'aide à domicile, des avenants récemment agréés pour lesquels plusieurs conseils départementaux ont déjà signifié qu'ils ne feraient pas face à ces obligations nouvelles, alors que ces dernières pèseront de manière significative sur les budget des services à domicile particulièrement utiles à nos concitoyens.

Pour ce qui concerne les établissements, la fusion administrée entre les accord CHRS et la Convention collective du 15 mars 1966 (CCN66) qui entrera en vigueur au début de ce mois d'août engendre des coûts supplémentaires là aussi importants qui, s'ils sont justifiés par une amélioration de la reconnaissance des professionnels, risquent de plonger un peu plus les associations qui gèrent ces structures d'hébergement dans une impasse financière.

A cela s'ajoutent des taux directs des évolutions annuelles des dotations en deçà de l'inflation, des baisses conséquentes de subventions dans le champ de la santé pouvant aller jusqu'à 50 %, ainsi que celui de la lutte contre la précarité (jusqu'à 10 % relevés), des réductions de crédits pourtant votés comme les 30 % annoncés dans le champ de l'Économie sociale et solidaire qui mettent en danger, par exemple, les Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), une réduction de 54 millions d'euros en plus des réserves prudentielles à hauteur de 215 millions d'euros pour la branche Autonomie, des gels de financements qui empêchent également l'accompagnement et la participation citoyenne des personnes les plus précaires.

Enfin, nous sommes dans la perspective de réformes tarifaires en cours dans le secteur de l'autonomie et de l'hébergement d'urgence qui diminueront les ressources de nombreux organismes.

A la veille d'échéances électorales importantes, l'UNIOPSS est pleinement consciente des déséquilibres budgétaires du pays qu'il faut résorber, des menaces extérieures auxquelles nous devons faire face et de la difficulté qui est la vôtre de tenir compte de ces multiples contraintes. Mais, nous ne pouvons être celles et ceux qui portons la responsabilité morale et légale de ne plus être en mesure de faire face aux besoins qui s'expriment dans tous les territoires.

Au-delà des missions que nous portons pour le compte des autorités publiques, nous sommes aussi des acteurs économiques qui ont besoin de stabilité, de visibilité et de considération à la hauteur des 2 points du produit intérieur brut que représentent nos activités.

Aussi, je vous sollicite afin que le gouvernement prenne la pleine mesure de l'ensemble des conséquences que j'ai voulu rappeler ici pour, au minimum, en amoindrir l'impact.

Je me permets de rappeler que, étant hors du secteur marchand, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, mais pas non plus donc d'autres ressources que celles des autorités publiques. De même, nous, acteurs non lucratifs des solidarités et de la santé, sommes présents dans tous les territoires et nous donnons pour mission d'accompagner tous les publics, quelles que soient leur situation et leurs capacités de contribution financière.

Plus globalement, il est indispensable que nous soit proposé enfin un cadre financier pérenne qui permette à nos structures de l'économie sociale et solidaire, véritables acteurs économiques de proximité, pourvoyeuses d'1,3 million d'emplois non délocalisables, de pouvoir mener leurs missions essentielles aux personnes accompagnées, à leurs aidants comme à la cohésion du pays. Je suis bien entendu à votre disposition pour engager tout échange le permettant.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces préoccupations, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Goldberg', with a large, stylized flourish underneath.

Daniel GOLDBERG
Président de l'UNIOPSS